

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

-----  
**Commune de L'HERMENAULT**  
-----

**Procès Verbal du Conseil Municipal  
Séance du 20 avril 2011**

L'an deux mil onze, le vingt avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 13 avril 2011

**Présents :**

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Gilbert GEFFARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Marie-Cécile RIVIERE, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Anne FIOLEAU, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

**Absent ayant donné pouvoir :**

Catherine FAUCONNIER à Anne FIOLEAU  
Thierry GARNIER à René RENAUD

**Secrétaire de Séance :**

Anne FIOLEAU

-----

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2011 par l'ensemble des membres présents.

**OBJET N° 370 : APPROBATION DU REGLEMENT CIMETIERE**

Le Maire s'assure que chacun des Conseillers Municipaux ait pris connaissance du règlement cimetière qui leur avait été préalablement envoyé.

Après quelques modifications sur la forme, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement du cimetière communal.

**OBJET N° 371 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR L'ACCORD CADRE « ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE  
GAZ NATUREL »**

Vu la directive européenne n°2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune de L'Hermenault a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture de gaz naturel pour le chauffage de ses bâtiments,

Considérant que la mutualisation pour l'acquisition du gaz peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour la passation en procédure d'appel d'offres ouvert européen, d'un accord cadre « acheminement et fourniture de gaz naturel » et de ses marchés subséquents,

Considérant que cet accord-cadre, conclu pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2013, serait alloti, d'une part en fonction du tarif appliqué aux Points de Livraisons (PDL), d'autre part en fonction de leur Consommation Annuelle de Référence (CAR), aboutissant aux lots suivants :

- Lot n°1 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les PDL actuellement soumis au tarif réglementé présentant une CAR inférieure à 300 MWh
- Lot n°2 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les PDL actuellement soumis au tarif réglementé présentant une CAR supérieure à 300 MWh
- Lot n°3 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les PDL actuellement soumis au tarif de marché ainsi que les nouveaux PDL

Considérant que le SyDEV serait le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de L'Hermenault au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer et :

- ✚ Décide de l'adhésion de la Commune de L'Hermenault au groupement de commande pour la passation de l'accord cadre « acheminement et fourniture de gaz naturel » allant jusqu'au 31 décembre 2013 et de ses marchés subséquents,
- ✚ Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe,
- ✚ Autorise la passation par le coordonnateur de l'accord-cadre en appel d'offres ouvert européen ainsi que la passation des marchés subséquents,
- ✚ Décide du paiement de 30 euros au coordonnateur correspondant à la participation de la Commune de L'Hermenault au coût global de passation de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents.

## **OBJET N° 372 : RETRAIT DU SIAEP DES SOURCES DE LA LONGEVES**

Le Maire rappelle que la Commune a transféré les compétences production et distribution d'eau potable au SIAEP des Sources de la Longèves.

Les statuts du SIAEP des Sources de la Longèves ont été modifiés en 1998 pour le transfert de la compétence distribution d'eau potable au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée, dont l'appellation est devenue en 2004, Vendée Eau.

En 2009, une réorganisation territoriale de l'ensemble des SIAEP (Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable) adhérant à Vendée Eau a été entreprise de façon à mettre en cohérence les bassins d'alimentation (correspondant bien souvent aux sites de production d'eau potable) et les limites administratives des SIAEP.

Dans ce cadre, le SIUE de la Forêt de Mervent, par délibération n°2010-02-26 du 3 décembre 2010, a décidé d'élargir son territoire en intégrant entre autres la Commune de l'Hermenault et a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat dont l'appellation sera « Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Forêt de Mervent ».

Le Comité Syndical de Vendée Eau, par délibération n°10.107 du 17 Décembre 2010, a également adopté de nouveaux statuts pour tenir compte de la modification des périmètres des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable, aboutissant à passer de 20 Syndicats et 2 Communes isolées à 11 Syndicats.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de décider de se retirer du SIAEP des Sources de la Longèves, de solliciter auprès du Préfet la dissolution du SIAEP des Sources de la Longèves après retrait des 10 Communes actuellement adhérentes, d'approuver le principe du transfert des éléments de l'actif et du passif du SIAEP des Sources de la Longèves sur la Commune de l'Hermenault tels qu'ils figureront à la balance de clôture des comptes à la date de l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution du SIAEP, au SIAEP de la Forêt de Mervent pour ce qui relève de la production d'eau potable et à Vendée Eau pour ce qui relève de la distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ Décide de se retirer du SIAEP des Sources de la Longèves;
- ✚ Décide de solliciter auprès du Préfet la dissolution du SIAEP des Sources de la Longèves après retrait des 10 Communes actuellement adhérentes ;
- ✚ Approuve le transfert des éléments de l'actif et du passif du SIAEP des Sources de la Longèves sur la Commune de l'Hermenault tels qu'ils figureront à la balance de clôture des comptes à la date de l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution du SIAEP, au SIAEP de la Forêt de Mervent pour ce qui relève de la production d'eau potable et à Vendée Eau pour ce qui relève de la distribution d'eau potable ;
- ✚ Autorise Madame le Maire à faire toutes démarches utiles à la présente décision.

## **OBJET N° 373 : ADHESION AU SIAEP DE LA FORET DE MERVENT**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la réorganisation du périmètre des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) au sein de Vendée Eau, la Commune de L'Hermenault a décidé de se retirer du SIAEP des Sources de la Longèves. Les nouveaux statuts de Vendée Eau approuvés par délibération n°10.107 du 17 Décembre 2010 prennent acte de ces modifications, aboutissant à passer de 20 Syndicats et 2 Communes isolées à 11 Syndicats.

Dans la nouvelle organisation, la Commune de L'Hermenault adhérerait au SIAEP de la Forêt de Mervent, qui est une émanation du SIUE de la Forêt de Mervent dont le périmètre et les statuts ont été modifiés.

Par délibération n° 2010-02-26 du 3 Décembre 2010, le SIAEP de la Forêt de Mervent a approuvé son périmètre incluant la Commune de L'Hermenault et ses statuts.

Cette délibération ainsi que les statuts ont été notifiés à la Commune le 4 Février 2011. A compter de cette date, la Commune dispose de trois mois pour délibérer à son tour sur le périmètre et les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent.

Le Maire fait lecture des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✚ D'adhérer au SIAEP de la Forêt de Mervent ;
- ✚ D'approuver le périmètre du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la Commune de L'Hermenault;
- ✚ D'approuver les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent ;
- ✚ De procéder à l'élection des délégués de la Commune au SIAEP de la Forêt de Mervent (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants conformément à l'article 7.2.1 des statuts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ Décide d'adhérer au SIAEP de la Forêt de Mervent ;
- ✚ Approuve le périmètre du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la Commune de L'Hermenault;
- ✚ Approuve les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à une élection conforme au Code Général des Collectivités Territoriales, désigne les délégués suivants pour représenter la Commune de L'Hermenault au SIAEP de la Forêt de Mervent:

### Délégués titulaires :

- Chantal DORMEGNIES
- René RENAUD

### Délégués suppléants :

- Jacques LAROCHE
- Marie-Hélène NOIRAUD

## **OBJET N° 374 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien du taux des taxes communales pour l'année 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir pour 2011 les taux d'imposition suivants :

✚	Taxe d'habitation	15,60 %
✚	Taxe sur le foncier bâti	17,37 %
✚	Taxe sur le foncier non bâti	58,26 %

## **OBJET N° 375 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le Maire rappelle que, pour l'année 2010, une indemnité de 250 € a été versée à Monsieur le Curé pour le gardiennage de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser, sur l'exercice 2011, une indemnité de gardiennage de l'église à Monsieur Alphonse LIMOUSIN, d'un montant de 300 €.

## **OBJET N° 376 : REMBOURSEMENT DE FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT**

Après délibération, le Conseil Municipal décide que les établissements publics, dont le secrétariat est assuré à la Mairie, et qui de ce fait utilisent les services de la machine à affranchir, rembourseront à la commune une somme forfaitaire réévaluée pour l'exercice 2011 comme suit :

✚	SIVU de Gendarmerie	250 €
✚	SIVOM Pôle Educatif Jules Verne	250 €
✚	Association Foncière	100 €

## **OBJET N° 377 : RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI/CAE**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, la Commune de L'Hermenault emploie Monsieur Emilien BONNAUD dans le cadre d'un contrat « CAE passerelle » signé avec la Mission Locale, et pris en charge par l'Etat à hauteur de 90 % du salaire, sur la base du SMIC pour 35 heures de travail hebdomadaire, avec exonération des charges sociales.

Ce contrat ayant été conclu pour une année, il convient pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le devenir de Monsieur BONNAUD au sein de la collectivité.

Le Maire informe des modifications à prendre en compte en cas de renouvellement du contrat :

- ✚ La dénomination de ce type de contrat est désormais CUI/CAE (Contrat Unique d'Insertion)
- ✚ L'Etat prend en charge le salaire à hauteur de 60 %
- ✚ La Commune doit obligatoirement proposer une formation au salarié

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de renouveler le contrat CUI/CAE de Monsieur Emilien BONNAUD, et propose la formation au permis poids lourd.

### **OBJET N° 378 : DEVENIR DES ATELIERS RECREATIFS**

Le Maire rappelle que la construction de la nouvelle école va entraîner la vente des actuels bâtiments scolaires ainsi que le transfert d'une partie du personnel communal vers le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne.

Le Maire propose une réflexion sur le devenir des ateliers récréatifs qui se trouveront dès la rentrée scolaire 2011/2012 sans locaux ni personnel pour assurer l'animation.

Il est rappelé que la Communauté de Communes propose sur son territoire l'activité *la Cicadelle* et à partir de juin 2011, l'animation *l'Outil en Main*

Estimant que les besoins ne sont pas tous couverts par les activités ci-dessus proposées, le Conseil Municipal souhaite porter cette réflexion auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault.

### **OBJET N° 379 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2011 tel que proposé ci-après :

#### **Section de fonctionnement 830.153 €**

##### **Dépenses**

011	Charges à caractère général	207.475
012	Charges de personnel	227.400
65	Autres charges de gestion courante	126.600
66	Charges financières	22.000
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dotations aux amortissements	1.100
022	Dépenses imprévues	20.000
023	Virement à la section d'investissement	225.078

##### **Recettes**

013	Atténuation de charges	44.460
70	Produits des services du domaine	43.550
73	Impôts et taxes	244.305
74	Dotations et subventions	282.476
75	Autres produits de gestion courante	17.800
76	Produits financiers	5
77	Produits exceptionnels	500
002	Excédent reporté	197.057

**Section d'investissement****477.657 €****Dépenses**

Restes à réaliser	214.000
Déficit antérieur reporté	-
Emprunts et dettes	57.509
Programme de travaux 2011	206.148
• travaux divers de voirie	23.000
• travaux divers de bâtiments	19.148
• achat divers matériels	23.000
• projet touristique	20.000
• aménagement sécurité EHPAD Bellevue	20.000
• aménagement divers	81.000
• aménagement terrain Noyers Pareds	20.000

**Recettes**

Restes à réaliser	70.394
Excédent reporté	34.819
Excédent capitalisé	108.787
Dotations	27.479
Subventions d'équipement	10.000
Amortissements	1.100
Virement de la section de fonctionnement	225.078

**OBJET N° 380 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur François Xavier HAUGMARD est désigné président de séance et donne lecture du compte administratif du budget assainissement qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses :	36.931,08 €
Recettes :	67.099,72 €

Soit un excédent de : 30.168,64 €  
Excédent 2009 reporté : 292.706,63 €

**Section d'investissement**

Dépenses :	33.782,53 €
Recettes :	18.976,38 €

Soit un déficit de : 14.806,15 €  
Excédent 2009 reporté : 35.868,10 €  
Restes à réaliser dépenses : 12.500,00 €  
Restes à réaliser recettes : néant

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 15.362,49 €**  
**RESULTAT DE CLOTURE : 331.437,73 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2010 du budget assainissement dressé par le Maire.

**OBJET N° 381 : BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2010**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET N° 382 : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 du budget assainissement,

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 ;**

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2010 :

**Un excédent de fonctionnement de 322.875,27 €**

Selon détail ci-après :

❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent	292.706,63 €
❖ A déduire part affectée à l'investissement	NEANT
❖ Résultat de l'exercice 2010	30.168,64 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	322.875,27 €

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	NEANT €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	322.875,27 €



**OBJET N° 383 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Le Maire donne lecture du projet de budget primitif secteur assainissement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2011 tel que proposé ci-après :

**Section de fonctionnement 357.194 €**

**Dépenses**

011	Charges à caractère général	39.000
012	Charges de personnel	0
65	Autres charges de gestion courante	1.000
66	Charges financières	330
68	Dotations aux amortissements	13.425
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	303.439

**Recettes**

70	Produits des services du domaine	33.885
74	Subventions	0
77	Amortissements	434
002	Excédent reporté	322.875

**Section d'investissement 815.133 €**

**Dépenses**

	Restes à réaliser	12.500
	Emprunts et dettes	2.199
	Amortissements	434
	Programme de travaux 2011	800.000

**Recettes**

	Excédent reporté	21.062
	Amortissements	13.425
	Emprunts	477.207
	Virement de la section de fonctionnement	303.439

**OBJET N° 384 : BUDGET ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CREDITS**

Le Maire informe qu'il n'avait pas été inscrit en début d'année, de restes à réaliser à l'article 2158 opération 11 du budget assainissement.

Or, deux factures du maître d'œuvre pour la station d'épuration sont depuis quelques semaines en attente de paiement.

En vertu de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre le mandatement.

## **Section d'Investissement**

### **Dépenses**

Article 2158 - installation techniques	+ 11.000,00 €
Opération 11 - travaux divers d'assainissement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette ouverture de crédits.

## **OBJET N° 385 : SEMAINE DE L'ARBRE 2011**

Le Maire expose qu'en 2011, le Conseil Général de la Vendée poursuit sa politique sur l'environnement et à cet effet organise avec les collectivités, les exploitants et les propriétaires, une nouvelle opération départementale pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets... Opération subventionnée à 80 %.

Pour améliorer la qualité de l'environnement ainsi que du paysage et s'associer à cette opération, le Maire propose que des plantations soient réalisées sur la commune, et notamment au niveau de la Charmille.

La Chambre d'Agriculture est chargée de constituer les dossiers pour cette action. Le Maire propose que cet organisme établisse les éléments estimatifs et les subventions attribuées par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge le Maire de poursuivre ce dossier pour son aboutissement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ La Commission Grand Court propose de mettre en vente le domaine. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- ✚ Les classes du cycle 3 de l'école publique organisent une classe découverte à Paris les 26 et 27 mai prochains. La participation demandée à la commune sera prise en charge par le CCAS
- ✚ La buse interdisant toute circulation Chemin de l'Evêque a été déplacée. Un panneau circulation interdite sera posé au niveau de cette buse
- ✚ Lors de sa séance du 19 avril 2011, la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault a décidé de surseoir à la réhabilitation de la salle de sports de L'Hermenault, telle que prévue au programme régional du Contrat Territorial Unique 2009/2012. La subvention de 272 800 € réservée à cette opération sera reportée sur un projet d'extension des locaux de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault.
- ✚ La circulation des scooters devra être limitée dans le bois de Beaulieu cet été
- ✚ Dates à retenir :
  - 24 juin 2011 : remise des prix du concours photos
  - 27 juillet 2011 : feu d'artifice

-----  
Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 370 au n° 385  
-----

<b>DORMEGNIES</b> Chantal	<b>HAUGMARD</b> François Xavier	<b>GEFFARD</b> Gilbert
<b>NOIRAUD</b> Marie-Hélène	<b>RABILLER</b> Patrice	<b>GARNIER</b> Thierry
<b>RIVIERE</b> Marie-Cécile	<b>FAUCONNIER</b> Catherine	<b>RENAUD</b> René
<b>MARCINIAK</b> Sandy	<b>CHIRON</b> Bruno	<b>FIOLLEAU</b> Anne
<b>LAROCHE</b> Jacques	<b>GILLIER</b> Patrice	